



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 août 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Commission des stupéfiants**  
**Reprise de la cinquante-troisième session**  
Vienne, 2 décembre 2010

### Ordre du jour provisoire et annotations

#### Additif

#### Annotations

- 5. Amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse de données pour suivre l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue**

Conformément à la résolution 52/12 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse de données pour suivre l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue", une réunion du groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée s'est tenue à Vienne du 12 au 15 janvier 2010 pour revoir les outils actuels de collecte de données et les processus de collecte, de compilation, d'analyse et de communication d'informations. La réunion a fondé ses travaux sur un certain nombre de considérations générales, notamment la nécessité de concevoir un système de communication d'informations simple et efficace qui encouragerait un plus grand nombre d'États Membres à rendre compte des mesures qu'ils ont prises et des résultats qu'ils ont obtenus dans le domaine du contrôle des drogues illicites, et à fournir des informations sur la nature et l'ampleur de la situation mondiale en matière de drogues.

Conformément à la décision 53/2 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Suite donnée au projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels", le Secrétariat a produit une version révisée du questionnaire destiné aux rapports annuels, qui: a) tenait compte des observations reçues des États Membres avant la cinquante-troisième session de la Commission et figurant dans le document de séance intitulé "Projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels:

V.10-56019 (F) 270910 280910



Merci de recycler 

commentaires reçus des États Membres”; b) tenait également compte des observations soumises par des États Membres avant le 20 mai 2010; c) examinait d’autres mécanismes de collecte de données en place; et d) mettait en relief toute question non réglée pouvant résulter d’observations contradictoires. Le Secrétariat a en outre convoqué à nouveau le groupe d’experts, comme l’en a chargé la Commission dans sa résolution 52/12 et sa décision 53/2, afin qu’il examine toute question non réglée et achève la mise au point de l’outil de collecte de données pour que la Commission puisse adopter l’outil général de collecte de données révisé à la reprise de sa cinquante-troisième session. Le groupe d’experts se réunira donc à nouveau à Vienne du 11 au 13 octobre 2010.

#### **Documentation**

Projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels: première partie. Cadre législatif et institutionnel (E/CN.7/2010/19)

Projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels: deuxième partie. Approche globale de la réduction de la demande de drogues (E/CN.7/2010/20)

Projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels: troisième partie. Ampleur, caractéristiques et tendances de l’usage de drogues (E/CN.7/2010/21)

Projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels: quatrième partie. Ampleur, caractéristiques et tendances de la culture, de la fabrication et du trafic de drogues (E/CN.7/2010/22)

- 10. Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d’organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**
  - a) Activités de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale**
  - b) Rôle de la Commission en sa qualité d’organe directeur du programme contre la drogue de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
    - i) Renforcement du programme contre la drogue de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
    - ii) Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

En 2009, la Commission des stupéfiants, dans sa résolution 52/13 intitulée “Améliorer la gouvernance et la situation financière de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime”, et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans sa résolution 18/3 portant le même titre, ainsi que le Conseil économique et social, dans sa décision 2009/251 intitulée “Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, ont décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d’améliorer la gouvernance et la situation financière de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. À sa cinquante-troisième session, la Commission des stupéfiants était saisie d’une note du Secrétariat sur les travaux de ce groupe (E/CN.7/2010/16-

E/CN.15/2010/16). Conformément à sa résolution 52/13, la Commission sera saisie, à la reprise de sa cinquante-troisième session, d'une note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail (E/CN.7/2010/23-E/CN.15/2010/21), comprenant ses éventuelles recommandations.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2010/23-E/CN.15/2010/21)

#### **12. Questions diverses**

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question au titre de ce point de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

#### **13. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session**

Au titre de ce point de l'ordre du jour la Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa cinquante-troisième session.

\* \* \*

#### *Ouverture de la cinquante-quatrième session de la Commission des stupéfiants et élection du Bureau*

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission des stupéfiants restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2000 la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son Bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle plus actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission, pour permettre à celle-ci de fournir des orientations continues et efficaces.

Conformément à la section I de la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est invitée à ouvrir, à l'issue de la reprise de sa cinquante-troisième session, le 2 décembre 2010, sa cinquante-quatrième session à la seule fin d'élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session. Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, le Bureau que la Commission doit élire pour sa cinquante-quatrième session devrait être composé comme suit:

<i>Président:</i>	Groupe des États d'Europe orientale
<i>Premier Vice-Président:</i>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États
<i>Deuxième Vice-Président:</i>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
<i>Troisième Vice-Président:</i>	Groupe des États d'Afrique
<i>Rapporteur:</i>	Groupe des États d'Asie

Conformément à la résolution 1991/39 du Conseil économique et social et à la pratique établie, un groupe composé des présidents des cinq groupes régionaux, du président du Groupe des 77 et de la Chine et du représentant ou de l'observateur de l'État assumant la présidence de l'Union européenne aide le Président de la Commission à régler les questions d'organisation. Ce groupe, ainsi que les membres élus du Bureau, constitue le bureau élargi.

## Annexe

### Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

### Reprise de la cinquante-troisième session, 2 décembre 2010

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou sujet</i>
Jeudi 2 décembre	10 heures- 13 heures		Ouverture de la reprise de la cinquante-troisième session de la Commission des stupéfiants
		5	Amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse de données pour suivre l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action ( <i>suite</i> )
	15 heures- 18 heures	10	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique ( <i>suite</i> )
		12	Questions diverses
		13	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session